

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 21 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Étaient présents : M. Xavier DIOT, Alison McDONAGH, Daniel DIOT, Viviane BOIREAU, Annick BIGUET, Armelle HATRY-CHATELAIN, Nathalie AUGAS, Jacky CHARRUAULT, Bernard TEILLET, Evelyne JATIAULT

Étaient absents : M. Laurent CLEMENT

Pouvoirs : M. Laurent CLEMENT pour M. Jacky CHARRUAULT

Est désigné secrétaire de séance : M. Jacky CHARRUAULT

Date de convocation : 15 mars 2022	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 15 mars 2022	- en exercice : 11
	- présents : 10
	- votants : 11

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 21 février 2022.

Il est demandé de faire une rectification sur la délibération n°2022-08 concernant l'entourage de l'atelier communal. Une erreur s'est glissée concernant les votes. Il s'agissait de 2 voix contre et non 2 voix abstentions. Il est précisé que la décision suite au vote ne change pas.

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent, à l'unanimité, le compte rendu.

Délibérations

1. Vote des comptes de gestion 2021
2. Vote des comptes administratif 2021
3. Affectation des résultats
4. Vote des budgets primitifs 2022
5. Atelier communal : étude des devis de vidéo protection et d'éclairage extérieur

Questions diverses :

- Parcelles rue de la Frincardière
- Cinéma en plein air
- Fête du village
- Animations des associations
- Accueil des déplacés ukrainiens
- Voirie
- Projet La Gare
- Projet Pavillons seniors
- Plan d'eau
- Enquête publique
- Formation
- Conseillers numériques

DELIBERATION 2022-16 : Vote des comptes de gestion 2021

Le Trésorier comptable du trésor présente les comptes de gestion pour l'exercice 2021. Ils sont tous identiques aux comptes administratifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité:

- **D'approuver** les comptes de gestion

DELIBERATION 2022-17 : Vote des comptes administratifs 2021

La commission des finances présente et explique les comptes administratifs pour l'exercice 2021

Commune

Investissement :

Dépenses :
prévus = 287 664.99
réalisés = 43 965.36
reste à réaliser = 54 497.00

Recettes :
prévus = 287 664.99
réalisés = 163 479.80
reste à réaliser = 118 622.00

Fonctionnement

Dépenses:
prévus = 600 575.70
réalisés = 246 988.97

Recettes :
prévus = 600 575.70
réalisés = 641 645.72

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	+119 514.44
Fonctionnement	+394 656.75
Résultat global	+514 171.19

Assainissement

Investissement :

Dépenses :
prévus = 612.08
réalisés = 612.08

Recettes :
prévus = 81 621.025
réalisés = 81 621.25

Fonctionnement

Dépenses:
prévus = 25 373.11
réalisés = 23 175.80

Recettes :
prévus = 25 373.11
réalisés = 9 843.42

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	+81 009.17
Fonctionnement	-13 332.38
Résultat global	+67 676.79

Lotissement

Investissement :

Dépenses :
prévus = 186 100.00
réalisés = 185 100.00

Recettes :
prévus = 186 100.00
réalisés = 92 550.00

Fonctionnement

Dépenses:
prévus = 121 176.45
réalisés = 92 550.00

Recettes :
prévus = 121 176.45
réalisés = 105 176.45

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	-92 550,00
Fonctionnement	+12 626,45
Résultat global	-79 923,55

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- D'approuver les comptes administratifs

DELIBERATION 2022-18 : Affectation des résultats

La commission des finances présente les affectations de résultat pour le budget 2022

Affectation du résultat 2022 Budget Commune

Affectation complémentaire en réserve (1068) de 0,00

Résultat reporté en fonctionnement (002) : excédent de 394 656.75

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent de 119 514.44

Affectation du résultat 2022 Budget Assainissement

Résultat d'exploitation au 31/12/21 : déficit de 13 332.38

Résultat reporté en fonctionnement (002) : déficit de 13 332.38

Résultat d'investissement reporté (001) : excédent de 81 009.17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- D'approuver les affectations de résultats proposées.

DELIBERATION 2022-19 : Vote des budgets primitifs 2022

La commission des finances présente les budgets pour l'exercice 2022

Mairie

Fonctionnement	Dépenses	708 156.75
	Recettes	708 156.75
Investissement	Dépenses	344 052.24
	Recettes	344 052.24

Assainissement

Fonctionnement	Dépenses	41 205.22
	Recettes	41 205.22
Investissement	Dépenses	612.08
	Recettes	87 269.93

Lotissement

Fonctionnement	Dépenses	105 176.45
	Recettes	105 176.45
Investissement	Dépenses	185 100.00
	Recettes	185 100.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité :

- D'approuver les budgets primitifs proposés.

DELIBERATION 2022-20 : Atelier communal : étude des devis de vidéoprotection et éclairage

Monsieur le Maire présente les devis concernant l'installation de vidéoprotection et d'éclairage à l'atelier communal

- Concernant la vidéoprotection :
 - Opti sécurité : 1 564.03€ HT, 1 876.84€ TTC
 - Sat&G : 2 035.81€ HT, 2 442.97€ TTC
- Concernant l'éclairage :
 - MPS (4 projecteurs) : 1 525.24€ HT, 1 830.29€ TTC
 - Sat&G (6 projecteurs) + alarme intrusion: 6 112.83€ HT, 7 335.39€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, après vote:

4 voix pour la proposition total de Sat&G ;

1 voix pour les propositions éclairage et alarme de Sat&G ;

3 voix pour les propositions vidéoprotection Opti sécurité et éclairage MPS ;

3 abstentions

- **D'accepter** la totalité du devis de l'entreprise Sat&G pour un montant total de 8 148.64€ HT soit 9 778.37€ TTC
- **de demander** une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre d'Activ'3

Questions diverses :

- Parcelles rue de la Frincardière

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a reçu l'estimation du service des Domaines concernant les parcelles H379 et H381 route de la Frincardière (route d'intérêt communautaire). Le montant est de 910.00€. Il a informé la CCGV que deux propriétaires sur cette même voie sont concernés. Ils vont être contactés.

- Cinéma en plein air

Le Conseil Municipal a choisi le film « Antoinette dans les Cévennes » de Caroline Vignal qui sera diffusé le mercredi 3 août 2022 sur le site du Paradis. Le centre régional de la promotion du cinéma facture 1 250.00€ pour cette prestation. Pour rappel le plan de financement est le suivant : subventions auprès du Conseil Départemental (400.00€) de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (600.00€) et autofinancement de la commune (250.00€).

- Fête du village

Le Conseil Municipal décide d'organiser la fête du village le samedi 2 juillet 2022.

- Animations des associations

L'association Génération Solidarité Loisirs souhaite organiser une animation musicale le 25 juin.

L'association du Comité des fêtes organise une représentation théâtrale le 17 septembre.

- Accueil des déplacés ukrainiens

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le département de la Vienne va accueillir 850 ukrainiens. La Préfecture recense tous les logements possibles avec de grandes capacités. Les services de l'Etat excluent à ce stade et compte tenu de la durée, le placement dans des familles.

- Voirie

La numérotation des habitations dans les hameaux va se faire dans les semaines à venir. Chaque habitant recevra un courrier d'information et des courriers types pour informer leurs organismes bancaires, assurances, etc...

Les travaux de la route Villaigre-Fleuransant, voie d'intérêt communautaire, débuteront le 19 avril. Suivront les travaux de la route des Fays direction Availles Limouzine.

L'entreprise STPR est intervenue sur la voie du lieu-dit Fontaine. Elle doit intervenir rue des Vieux Chênes pour consolider le regard d'eaux pluviales.

Il est demandé un devis à la CCVG pour les travaux rue de la Croix en prestation de service.

Il est demandé aussi de revoir les accotements rue des Maladries.

La commission voirie doit se réunir afin d'établir les travaux pour l'année 2022.

- Projet La Gare

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une nouvelle relance du propriétaire de la gare pour connaître sa décision concernant son achat.

Le Conseil Municipal devra prendre une décision au prochain conseil.

- Projet Pavillons séniors

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en mairie le directeur d'Habitat de la Vienne concernant le projet de pavillons séniors sur la commune. Il s'agit de construire des logements à destination des personnes âgées, avec une pièce commune. La commune lui céderait le terrain du lotissement des vieux chênes.

Pour Habitat de la Vienne, le principe est que tous les logements doivent être loués que ce soit par des séniors ou non. Ils ont 126 logements à construire et ne peuvent réaliser que 50 logements par an. Ce qui signifie que ce projet ne pourrait pas commencer avant 2026. Concernant la structure d'une pièce conviviale pour recevoir les familles et amis, cette construction doit être à la charge de la commune.

Une étude devrait être effectuée pour la réalisation de ce projet.

- Plan d'eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dossier de « porter à connaissance » concernant les travaux prévus au Plan d'eau a été envoyé le 8 mars à la DDT. A ce jour, aucune réponse n'a été donnée par les services de l'Etat. Il ajoute que cela met un frein à la possibilité d'endiguer les fuites.

- Enquête publique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'enquête publique concernant l'aliénation d'une partie de la rue de la Fontaine au lieu-dit La Brunetière se déroulera du 8 au 26 avril 2022. Deux permanences se tiendront à la mairie les vendredi 8 avril de 9h à 12h et mardi 26 avril de 14h à 17h.

- Formation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il participera avec les agents communaux à une réunion d'information sur la nouvelle gestion des cimetières avec des alternatives aux produits phytosanitaires le mardi 22 mars, c'est-à-dire la végétalisation.

- Conseillers numériques

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les nouveaux conseillers numériques de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe tiendront une réunion le mardi 5 avril à 10h à la salle polyvalente afin d'expliquer leur mission et établir un planning pour les ateliers d'aides aux habitants de la communes concernant les démarches sur internet.

Fin de la séance : 22h30